

Zeitschrift: Schweizer Schule
Herausgeber: Christlicher Lehrer- und Erzieherverein der Schweiz
Band: 26 (1939)
Heft: 24: Erziehung und Schule in der Kriegszeit I

Artikel: Consentement du citoyen aux tâches nationales
Autor: Dévaud, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-540071>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

innere Teilnahme gegenüber. Es ist Pflicht eines jeden Lehrers, dieses Interesse wach zu halten, zu leiten und zu klären. Diese Pflicht stellt dem Lehrer als Hauptaufgaben:

a) Persönliche Vertiefung in das Grundsätzliche. Diesem Zwecke diene der Ferienkurs über väterländische Erziehung, den die Konferenz kath. Mittelschullehrer letzten Sommer in Freiburg veranstaltete. Die Hauptreferate wurden seither hier veröffentlicht. b) Jeder Lehrer sollte sich in irgendeinem Fürsorgewerk der Kriegszeit praktisch betätigen. Praktische Arbeit in konkreter Lage bewahrt vor Utopien in den aus den Grundsätzen abzuleitenden Forderungen und gibt dem Wort des Lehrers vor den Schülern

mehr Gewicht. c) Jede Mittelschule wird sowohl die Schüler, die für den Heeresdienst unmittelbar in Betracht kommen, hiefür moralisch vorbereiten sowie mit den Mobilisierten in steter Fühlung bleiben. Die Mittelschule, deren Lehrer sich in diese Aufgabe teilen, leistet wertvollsten, individuell abgestuften Dienst am Vaterlande. d) Als katholische Lehrer pflegen wir das Gebet für die Heimat und befehlen uns einer Lebensführung, die uns Gottes barmherziger Fürsorge nicht unwürdig macht.

In der Linie dieser Forderungen stehen die Ausführungen, die wir hier folgen lassen. Sie bildeten den II. Hauptteil des Referates, das Msgr. Dévaud am Ferienkurs in Freiburg hielt.

Consentement du citoyen aux tâches nationales

I. Les tâches de la personne dans l'Etat.

Le citoyen chrétien vit par conviction sa vie civique. La conviction est le système des principes — et des conclusions pratiques qui s'en suivent — qu'un homme considère comme vraies et qu'il élit comme directeurs de ses jugements et de sa conduite. Seul le convaincu sait peiner pour réaliser son idéal, sait oser, sait souffrir et se renoncer, car il juge qu'il y va de sa conscience et de sa dignité de personne à servir le pays dans le cadre et les normes des institutions nationales.

Quels seraient les éléments de cette philosophie sociale selon l'ordre chrétien dont chaque jeune citoyen devrait être convaincu, dès la sortie de l'école, dont les principes dirigeraient sa vie civique et l'obligeraient à l'accomplissement de ses devoirs? J'en emprunte les idées et souvent l'expression au cours si clair et si profond du rév. Père de Munynck.

L'homme vit, et en homme normal, donc ayant réfléchi sur sa vie. La vie consiste dans l'ensemble des activités par lesquelles une personne réalise sa perfection. L'homme a dû se faire une idée de sa perfection, donner un sens à sa vie, et ce sens ne peut être, pour

une personne humaine, que la production du bien. (Pour le chrétien, la production du bien se résout en ce que le rév. Père de Munynck appelle une assimilation progressive de la personne et du monde à Dieu, s'orienter, orienter tout vers Dieu, fin supérieure de tout.) Or, la tâche de produire le bien convenable à un être humain qui n'est point totalement un sauvage, à un clan de familles, à une nation, à l'ensemble de l'humanité, dépasse manifestement les forces de tout homme individuel. *Il faut donc division du travail et association. Cette association dans le travail constitue la société. La société est donc voulue de Dieu.* Dieu n'a pu la vouloir que pour lui-même. L'humanité, grâce à l'infinité des spécialisations du travail et des personnes et des groupes de personnes, parvient à refléter quelque chose en ce monde de l'infinie bonté de Dieu; c'est même cette participation des biens produits à la bonté de Dieu qui communique à ces biens produits leur bonté spécifique, essentielle.

Or, cette énorme spécialisation indispensable à la production du bien rend la société extraordinairement complexe et d'autant plus qu'elle est d'une civilisation plus poussée. *Il doit s'y trouver donc un principe d'unité, qui est le*

pouvoir politique. La société et le pouvoir politique forment l'Etat. Une société gouvernée par un pouvoir politique indépendant, régissant un territoire aux limites déterminées, c'est la nation, c'est telle nation. Dans l'Etat, l'homme individuel est citoyen ; il n'est citoyen que lorsqu'il y a organisation politique et donc pouvoir politique, quelque variée que puisse par ailleurs être la forme de ce pouvoir. L'Etat a pour tâche propre d'organiser, de hiérarchiser, d'harmoniser l'activité des citoyens, soit pris individuellement, soit unis en des associations subordonnées, en vue d'une meilleure production du bien.

Chacun est tenu de faire tout le bien qu'il peut selon la condition de son état. Le but de la vie de chaque homme est la production maximum du bien, selon sa capacité, dans sa spécialité, puisqu'il ne peut tout produire et que, à s'éparpiller, il ne produirait rien. Appelons travail au sens large l'activité réfléchie et méthodique dans la production d'un certain bien, que cette production soit rétribuée ou non, que ce bien soit spirituel ou matériel. Le citoyen a le devoir de travailler dans la cité nationale, d'y produire le maximum de bien, mais dans sa spécialité, à sa place, en harmonie avec ses concitoyens. *Le citoyen est d'abord celui qui concourt au bien de la cité en produisant quelque chose d'utile à la communauté.* Ce que je dis du citoyen isolé doit être dit des groupements de citoyens.

C'est la société qui produit le bien et non le pouvoir politique ; celui-ci, l'Etat au sens restreint du mot, harmonise l'activité des individus et des groupes, veille à ce que la société produise un bien correspondant au mieux à ce que Dieu demande des hommes et du monde, accomplisse au mieux le service de Dieu par le travail qui est en même temps le meilleur service des hommes. Le pouvoir politique veille à ce que le travail ne soit pas anarchique, mais tende au but même de la société ici-bas : une assimilation progressive des personnes et du monde à Dieu dans une activité selon l'ordre et en harmonieuse collaboration.

La société n'existe que pour aider la personne individuelle à se constituer sa personnalité, soit de nature soit de grâce, en perfection. La personne ne se la constitue normalement

qu'en société, famille, pays, Etat, Eglise. L'homme a été créé pour chercher, trouver et servir Dieu ; il ne le trouve et ne le sert qu'en société. Sans doute la société politique n'a pas pour but direct d'aider la personne à entrer en relation avec Dieu. Elle y concourt indirectement en la plaçant dans des conditions d'ordre, de tranquillité, de culture, où elle peut le chercher, le trouver et le servir au mieux, justement en produisant ce bien utile que Dieu lui-même lui a fixé en lui assignant une vocation.

Il s'ensuit, pour l'éducation civique, que le premier service que le citoyen doit accorder à la communauté nationale, et donc son premier devoir, est celui d'une activité consciente, consentie, ordonnée, régulière, dans la production d'un bien utile à la société. *Le citoyen est d'abord celui qui sert la communauté nationale par son travail et non pas celui qui est „habile à voter“, lequel peut n'être qu'un néfaste politicien, parasite de la communauté.* En ce sens, le travail est toujours le service des hommes et, pour le chrétien, il est d'abord service de Dieu. Il est œuvre de foi, car, en l'accomplissant avec conscience et dans l'ordre, le chrétien obéit à la loi de Dieu et à la loi de la société voulue de Dieu ; il est œuvre d'amour, car le chrétien veut et recherche sa propre assimilation à Dieu en servant ses semblables. *L'éducation civique au sens chrétien comporte la formation, dans le jeune citoyen, d'une mentalité de travail, entrepris par lui, en initiative et tenacité, dans l'œuvre individuelle comme dans la collaboration, mais sous la direction et le contrôle du pouvoir politique, gardien et régulateur du bien commun.*

Ne sont pas éduqués au point de vue civique, conséquemment, ceux qui ne travaillent pas, ne produisent rien de bien ou que des riens insignifiants ; ceux qui ne spécialisent pas leur activité en la production d'un certain bien, mais demeurent des manœuvres aptes à rien d'utile et de précis ; ceux qui ne savent pas collaborer fraternellement et qui sont des éléments de trouble, de discorde, de sabotage dans la production du bien ; ceux qui entravent cette production ou l'action régularisatrice de l'autorité ; ceux aussi qui attendent tout de l'Etat, ou prétendent qu'il fasse tout, qui le poussent à tout entreprendre et à se mêler de produire, alors

qu'il appartient à la communauté de produire et à l'Etat d'harmoniser cette activité productrice. Et ce serait certes, une tâche bien utile, voire urgente de notre fameuse défense spirituelle du pays, que de répandre des idées saines sur le devoir de travail des citoyens et leur responsabilité relativement à leur participation effective à la production du bien, en une spécialité, mais en collaboration avec l'ensemble de la nation, et, ajoutons, celle-ci, à son tour, travaillant au bien selon sa mission, dans l'humanité.

Dieu veut que la société soit, et qu'elle soit organisée. Elle n'est organisée que pour un pouvoir qui en règle et coordonne les activités. *Le pouvoir ne découle pas d'un consentement et d'un contrat des citoyens ; il tient son autorité de Dieu. Toute autorité qui commande ne commande qu'au nom de Dieu. Nul pouvoir n'est exercé sinon au nom de Dieu. L'autorité est une nécessité sociale qui découle bien de la nature de l'homme ; cependant, l'obéissance à l'autorité est prescrite non par l'homme, mais par l'auteur de l'homme, qui l'a fait social. Toute autorité vient de Dieu et ne vient que de Dieu, encore que les modes de désigner ceux qui l'exercent soient fort divers. Et c'est une vérité civique qu'il est opportun d'inculquer.*

Il s'ensuit que le citoyen est une personne qui reconnaît le droit de l'autorité légitime au commandement, qui s'y soumet de pleine conscience comme étant la volonté de Dieu, subordonne volontairement ses initiatives, son activité productrice à la direction et au contrôle de l'autorité. *Apprendre la soumission loyale, intérieure, à l'autorité, voilà une seconde tâche de la formation du citoyen, et cela dans le cadre national, donc une tâche importante de l'éducation nationale.*

II. Le rôle de la conviction religieuse dans ce consentement et dans la réalisation généreuse des tâches civiques.

Mais une difficulté surgit. L'autorité vient de Dieu. Dieu ne la confie à des hommes qu'aux fins de diriger l'activité des subordonnés en vue de la réalisation de ses desseins à l'égard du monde et des hommes. Or, l'autorité est détenue par des hommes faillibles, qui peuvent abuser de leur pouvoir pour violer les

droits de Dieu : les droits de Dieu sur la société elle-même, les droits de Dieu dans les personnes ; car les droits de Dieu en elle et sur elle, les droits de l'homme en tant qu'il est ordonné à l'éternité, donc à Dieu. Alors le pouvoir abuse de l'autorité ; il ne commande plus au nom de Dieu et son commandement n'est plus légitime. La personne a le droit et le devoir de refuser l'obéissance, en vertu de la règle émise par saint Pierre : Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. Mais qui déterminera quand et en quoi il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes ? La conscience individuelle ? Elle est sujette à des illusions détestables, anarchiques, destructrices de la société : à preuve, les objecteurs de conscience qui refusent le service militaire. *Le droit de Dieu ne peut être authentiquement défini, en face des prétentions de l'Etat, que par une autorité divine supérieure. Le catholique reconnaît cette autorité en son Eglise.*

Selon sa croyance, il appartient à l'Eglise de déterminer les exigences de Dieu. Quand son Eglise lui donne l'assurance que les droits de Dieu sont sauvegardés, le citoyen catholique doit obéir strictement et activement au pouvoir politique. Et c'est un immense bienfait de tranquillité de conscience pour la personne, de tranquillité sociale pour la société politique, qu'il y ait une Eglise ayant compétence et autorité pour définir avec précision, sans contestation ni appel, les droits de la personne et les droits de Dieu. Dès lors, le citoyen chrétien s'adonne de toute son intelligence et de tout son cœur à ce travail de la production du bien, selon sa spécialité, et l'ordonne au bien commun de la société, jouant ainsi, dans la communauté, son rôle propre de personne.

Un homme devient personne humaine au moment où Dieu crée l'âme et l'unit à la cellule germinale qui est le commencement du corps. En créant l'âme, Dieu assigne à cette personne une destinée en ce monde et en l'autre. En ce monde, cette destinée consiste en un service spécial, en une tâche que déterminent, en la personne, ses goûts et ses capacités ; hors d'elle, les circonstances. C'est une vraie vocation, où la personne doit apercevoir la volonté de Dieu sur elle. Cette vocation constitue justement son rôle de personne. Mais

cette personne vit dans un lieu concret, *domus*, *vicus*, et parmi d'autres personnes, famille, entourage. Ce rôle de personne, en tant que voulu par Dieu, est service de Dieu ; en tant que joué parmi d'autres personnes, il est toujours service du prochain, donc service civique, et national, puisque la famille et le pays sont d'une nation. Une personne n'épanouit sa personnalité et n'y acquiert quelque perfection qu'en société, donnant et recevant ; ce qu'elle donne et produit doit être un bien concordant avec le bien général ; ce bien est d'autant plus parfait qu'il s'intègre mieux au bien général, il apporte à la personne un perfectionnement d'autant plus marqué qu'il rentre mieux dans le bien maximum qui est le but même de l'activité de la personne ici-bas. Ce service, ce rôle, est civique en ce qu'il touche aux intérêts de la collectivité nationale. De par la volonté de Dieu, qui assigne à la personne une vocation, et parmi d'autres hommes, dans une nation concrète, la personne doit intégrer son activité dans la production collective et nationale du bien. Dans cette activité en vue de la production du bien, j'inclus, est-il besoin de le dire ?, la participation active du citoyen aux affaires de l'Etat, selon la constitution de cet Etat. Le chrétien ne saurait être un simple membre passif, mis en mouvement par le parti au pouvoir, dans la communauté nationale ; il doit se rendre compte de ce qui est le meilleur, et le poursuivre, et tâcher d'en obtenir la réalisation ; en quoi, néanmoins, il n'engage que lui-même, et à rien d'autre sinon à faire prévaloir, autour de lui, dans son parti, et selon les normes légales, ce qu'il estime juste et conforme à l'intérêt général. Son bien personnel s'identifie alors avec la part du bien commun qui se rapporte à sa vocation ; il remplit sa vocation en accomplissant la part du bien commun afférant à cette vocation, en tel lieu, en tel milieu, en une communauté restreinte, sa commune, sa paroisse, sa région.

La production du bien commun, en effet, et le service national, pour le très grand nombre, sont limités, géographiquement à un point fort exigü du pays, *domus*, *vicus* ; socialement, à une collectivité modeste, une commune, une paroisse. Mais la nation entière en bénéficie, parce que ce service est ordonné, harmonisé

à l'ensemble par le pouvoir civil et ses lois. Le service national est accordé chaque jour, dans les devoirs quotidiens, et non seulement par les hommes déclarés „habiles à voter”, mais par les femmes et les enfants, dans toutes les activités, et selon l'ordre dont le pouvoir politique est le régulateur.

Le pouvoir politique assurément n'a rien à prescrire au chrétien relativement à sa prière. Mais il ne lui est nullement indifférent qu'il prie ou non, encore qu'il se targue volontiers aujourd'hui de sa neutralité. Le citoyen ordinaire ne saura guère discerner par lui-même le vrai bien de la nation, surtout si celui-ci n'est atteint que dans un avenir lointain ; il n'a ni la formation, ni la compétence, ni le génie clairvoyant pour le prévoir ou même le reconnaître. La sagesse politique, pour le grand nombre, qu'ils soient cultivés ou non, consiste à se confier à ceux qui savent mieux qu'eux, à suivre des chefs, des autorités sociales, que leur conscience et leur raison leur montrent être les sûrs conducteurs du peuple. Cette sagesse qui s'incline devant la supériorité est le plus beau et le plus utile résultat civique de la vertu. Or, ce flair par lequel le peuple distingue ses vrais dirigeants lui est inspiré par son sens religieux. Un peuple religieux sait apercevoir le bien commun, quand des chefs en qui il a confiance le lui indiquent ; il se soumet aux sacrifices nécessaires, parce qu'il y voit le souhait de Dieu ; il est capable, ne l'avons-nous pas constaté et ne le constatons-nous pas encore ? de collaborer à une grande œuvre, de la soutenir, de la faire progresser, de la parachever. On peut attendre beaucoup d'un peuple, dans une démocratie, quand ce peuple est chrétien, sérieusement chrétien. Pour le très grand nombre, la maturité politique s'identifie avec la maturité dans la bonne conduite et la vertu, et celle-ci avec la maturité religieuse et chrétienne.

Les personnes ont leur rôle à jouer, et il en faut de divers pour que la prospérité du pays soit assurée. Dans la nation, les cantons, les pays, *pagi*, ont également leurs rôles différents à jouer, des qualités différentes à faire valoir, et la nation est d'autant plus riche qu'elle est diverse, quand elle est unie quand même. Dans le monde, il faut également qu'il y ait diversité de cultures, à condition encore qu'il y ait

quelque unité. Le chrétien verra dans le christianisme le grand facteur d'unité dans le monde, le seul efficace, car il n'a guère confiance en une fraternité fondée seulement sur la lointaine communauté de nature. Il sait et croit que tous les hommes sont frères parce qu'ils ont tous été rachetés par la croix de Jésus et qu'ils sont tous appelés à devenir les fils du même Père, le Père de Jésus. Le Père ne nous a pas seulement adoptés, mais nous a faits participants par grâce de cette vie divine que le Verbe tient de son Père par nature. La commune possession de cette seconde et divine nature en la grâce sanctifiante crée, non seulement entre les catholiques, mais entre tous les hommes, entre les nations, les peuples et les races, une fraternité d'ordre supérieur, aussi réelle et bien plus efficiente que la fraternité purement humaine, à laquelle elle se superpose d'ailleurs.

Les nations sont les organes de la volonté de Dieu sur le monde. Chaque nation dans l'humanité a son rôle providentiel à jouer parmi les autres nations, et, tant qu'elle le jouera, Dieu ne permettra point qu'elle disparaisse. Ce rôle, chaque nation peut et doit le découvrir ; ici encore, les circonstances sont les voix révélatrices de la volonté de Dieu : position géographique, composition ethnique, enseignements de l'his-

toire, caractère et génie particuliers de la population, et surtout les presciences et les messages des hommes à vues hautes et lointaines que Dieu envoie toujours aux moments décisifs parmi les peuples dont il attend quelque service pour le bien commun de l'humanité. Nous avons eu le bienheureux Nicolas de Flue ; nous avons eu saint Pierre Canisius ; chaque canton suisse a eu ses hommes providentiels. Qu'est-ce qui permettra d'entendre et de comprendre les directions de ces „voyants", encore que leurs consignes étonnent d'abord ? La religion chrétienne. Qu'est-ce qui fera admettre la mission d'une nation à ses nationaux, qui les portera, au lieu de se replier sur eux-mêmes en une défense hargneuse, à soutenir, à réaliser cette vocation de leur peuple parmi les autres peuples ? La religion encore. Qu'est-ce qui fera désirer et prier pour que l'humanité ne compose plus qu'une famille de frères en notre Père des cieux, dans sa diversité et même ses oppositions ? La religion de ce Christ qui a prié pour les peuples de la terre, *ut sint unum*. Et ces perspectives, ces désirs, ces prières, rentrent dans l'éducation civique et nationale aussi.

Fribourg.

E. Dévaud,
professeur à l'Université.

Umschau

Die Kriegszeit mahnt auch uns, katholische Erzieher,

eindringlicher als je zu klarer geistiger Orientierung in Erziehungs-, Schul- und Lebensfragen, zu starker Grundsätzlichkeit und ihrer konsequenten Vertretung als Erzieherpersönlichkeit und in unserer schweiz. Organisation. Diesem Zwecke dient das Organ der katholischen Erziehervereinigungen der Schweiz, unsere „Schweizer Schule". Wieviel sie dem Erzieher und Lehrer geistlichen und weltlichen Standes an weltanschaulicher, an pädagogischer und methodischer Belehrung und Anregung bietet, zeigt das vorlie-

gende Heft mit dem wertvollen Geleitwort — für das wir dem Herrn General verbindlichst danken — und das Inhaltsverzeichnis, das dem nächsten Heft, dem ersten eines neuen Jahrganges, beigelegt wird.

Wir bitten alle Leser, die hochw. Geistlichkeit, die Kolleginnen und Kollegen, diese und die folgende Nummer in ihrem Kreise zu empfehlen, uns durch persönliche Werbung neue Abonnenten zuzuführen und aus allen Kantonen sofort Probeadressen an den Verlag Otto Walter in Olten zu schicken.